© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Ai je consommer de la drogue qui a fait que j'ai eu un accident

Par Profil supprimé Postée le 03/05/2016 10:11

> J'ai eu un accident de voiture alors que je raccompagnait un homme qui m'avait offert un verre dans un bar.Je me souviens être partie de ce bar à 19h30, avoir démarrée ma voiture et ce sont les seuls souvenirs que j'ai jusqu'à l'accident dont le rapport de police indique 22h et que je n'étais qu'à 20mn du lieu de l'accident.Que c'est il donc passé pendant les 2h30 du lieu de départ à cet accident ? Je ne me souviens ni de la route empruntée ni de ma conduite, rien.Le rapport de police dit que j'ai perdu le contrôle de ma voiture, hors le sais ses limites et les miennes et personne dans ma famille et encore moins moi même ni croyons.Je conduis depuis 38 ans dont 30 ans de conduite de semi remorque, par tous les temps, sur toutes les routes de France, Suède, Irlande, etc et je n'ai jamais eu d'accident.J'ai fais des courses de côte et je ne suis pas une novice en conduite à risque.Avec le recul, moi qui avait mis ce manque de souvenirs sur le dos de l'accident, j'en doute fort maintenant, ma famille et mes amies aussi.Je n'ai une aucune plaie, mais j'ai eu beaucoup de nausées, de maux de tête dans cette même nuit et beaucoup de palpitations . Est il possible que cet homme qui n'est même pas venu me demander comment j'allais et qui est parti sans un mot et à pied, ait mis de la drogue dans mon verre ? De plus la patronne du bar où je l'ai rencontré m'a dit qu'il avait dit aux policiers que je l'avais pris en stop, ce qui est faux..Merci de me faire savoir s'il est possible qu'il m'ait fait conduire sous l'emprise d'une drogue et que c'est le facteur déclenchant à ma perte de contrôle et mon absence totale de souvenirs afin que je sache si je dois en avertir la police, je vous en remercie.

Mise en ligne le 06/05/2016

Bonjour,

Lors d’une prise de drogue ou de médicament à votre insu, en général les délais de dépistage sont assez courts de l’ordre de quelques heures. Si une personne vous a fait consommer une drogue à votre insu, vous ne pourriez pas le vérifier aujourd’hui.

Nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments précis sur l'accident, le rapport de police et votre lien avec la patronne du bar. Mais peut-être est-ce à ce niveau que vous pourriez faire remonter des contradictions ?

Dans certains cas, des drogues sont données à l'insu des personnes pour pouvoir en abuser. Les effets sont souvent désinhibants, euphorisant et peuvent induire un trou noir, c'est-à-dire une perte de mémoire des faits. Durant un délai de seulement quelques jours, vous pouvez demander des examens médicaux pour vérifier si vous avez pu avoir des rapports sexuels avec cet homme. Afin de connaître les modalités et démarches à effectuer, vous pourriez appeler le service « SOS Viol femmes » au 0800 05 95 95. L'appel est gratuit depuis un poste fixe et la ligne est joignable du lundi au vendredi de 10h à 19h. Vu le court délai pour passer ces examens, vous pourriez peut-être joindre la ligne « violences conjugales » qui est ouverte du lundi au samedi de 8h à 22h qui pourrait vous renseigner également sur la démarche à suivre pour demander ces examens.

N'hésitez pas à nous joindre si vous avez d'autres questions par téléphone ou par chat. Nous sommes joignables 7j/7j de 8h à 2h au 0800 23 13 13. Ou par chat de 14h à 2h.

Bien cordialement.